



## intrum justitia crédit a payer

Par **johnny83**, le **27/07/2012** à **12:49**

Bonjour,

Intrum justitia m'a envoyer un courrier en date du 24 février 2012,il me dise avoir une dette chez cofinoga au 22/09/2004. Je n'ai aucun souvenir d'avoir fait une carte ou un crédit chez cofinoga.J'ai appeler cofinoga qui me dise qu'ils ont aucune dette a mon nom et j'ai contacter la banque de France qui me dise qu'ils ont aucune trace d'un crédit pas payer.J'ai appeler intrum justitia pour avoir des précisions sur cette soit disant dette que j'aurais,mais je suis tomber sur quelqu'un d'agressif qui ma dit qu'elle avait aucune preuve a m'apporter.

Voila se que m'a écrit intrum justitia"COFINOGA,aux termes d'un acte sous seing privé du 07/12/2011(art 1689 et suivants du code civil)a cédé le 01/09/2011 un portefeuille de créances qu'elle détenait,à la société de gestion et recouvrement de créances".2 courriers comme sa.

Aujourd'hui il m'écrive" Toutes nos tentatives amiables étant restées sans suite,nous avons reçu pour instruction de notre cliente,la société IJ EX COFINOGA,de saisir le tribunal compétent dans un délai de rigueur de 4 jours. Il est de votre intérêt de nous adresser votre règlement intégral de 720.27 euros frais et interet de retards compris,par carte bleue,virement,chèque ou mandat.

A défaut vous serez exposé après validation de notre requete par un juge à toutes les mesures de contraintes que la justice met a disposition des créanciers et ce par la voie de notre huissier de justice,territorialement compétent".

Je veux bien payer si je doit cette argent,mais quand je leur demande une preuve(copie du contrat etc...)il dise qu'ils ont rien a prouver qui faut que je paye.

Merci d'avance pour votre réponse